



Commune de  
**Val-de-Ruz**

**DEMANDE DE DEUX CRÉDITS-CADRES, DE 2021 À  
2024, DE CHF 6'780'000 HT POUR L'EAU POTABLE  
ET DE CHF 2'000'000 HT POUR L'ASSAINISSEMENT**

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 – TH 469160

Auteur : Conseil communal

Date : 11.11.2020



**Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT  
pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement**

Rapport au Conseil général

## Table des matières

1.	Résumé.....	4
2.	Réseau eau potable.....	5
2.1.	Tableau des investissements 2021 à 2024.....	5
2.2.	Commentaires investissements 2021.....	7
2.2.1	Commentaires investissements 2022.....	9
2.2.2	Commentaires investissements 2023 et 2024.....	10
3.	Assainissement (eaux usées).....	11
3.1.	Tableau investissements 2021 à 2024.....	11
3.2.	Commentaires des investissements 2021.....	12
3.2.1	Investissement 2022.....	12
3.2.2	Investissement 2023.....	13
3.2.3	Investissement 2024.....	13
4.	Conséquences financières.....	13
4.1.	Compte des investissements.....	13
4.2.	Incidences financières.....	14
4.2.1	Incidences pour l'eau potable.....	14
4.2.2	Incidences pour l'assainissement.....	14
5.	Impact sur le personnel communal.....	15
6.	Vote à la majorité qualifiée.....	15
7.	Conclusion.....	15
8.	Projets d'arrêtés.....	16
8.1.	Eau potable.....	16
8.2.	Assainissement.....	17



## Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement

Rapport au Conseil général

### Liste des tableaux

Tableau 1 : Détail de l'utilisation des investissements « eau potable » sur 4 ans .....	6
Tableau 2 : Détail de l'utilisation des investissements « assainissement » sur 4 ans .....	11
Tableau 3 : Incidences financières pour l'eau potable.....	14
Tableau 4 : Incidences financières pour l'assainissement .....	14

### Liste des abréviations principales

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>	<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
<b>AF</b>	Amélioration foncière	<b>DN</b>	Diamètre nominal
<b>BH</b>	Borne hydrante	<b>EU</b>	Eaux usées
<b>ECAP</b>	Etablissement cantonal d'assurances et de prévention contre l'incendie		
<b>FD</b>	Fonte	<b>FG</b>	Fonte grise
<b>FTE</b>	Fonte, conduites en fonte	<b>GMAO</b>	Gestion de maintenance assistée par ordinateur
<b>MAQ</b>	Manuel d'assurance qualité	<b>MCRG</b>	Mesure, contrôle, régulation et gestion
<b>ML</b>	Mètres linéaires	<b>PDR</b>	Plan directeur régional
<b>PE</b>	Polyéthylène, c'est-à-dire les conduites en « plastique » noirs	<b>PGA</b>	Plan général d'alimentation en eau
<b>PGEE</b>	Plan général d'évacuation des eaux	<b>SPCH</b>	Service cantonal des ponts et chaussées
<b>S1, S2 et S3</b>	Zones de protection définissant les limites de temps nécessaires pour qu'une bactérie déposée à un endroit donné atteigne le captage. Dans le langage courant la surface recouverte par l'ensemble des zones S1, S2, S3 est dénommée "secteur S".	<b>SSIGE</b>	Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux
<b>STAP</b>	Station de pompage	<b>VSA</b>	Verband Schweizer Abwasser – und Gewässerschutzfachleute (Association suisse des professionnels de la protection des eaux)
		<b>ZI</b>	Zone industrielle



## Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement

Rapport au Conseil général

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Résumé

---

La Commune de Val-de-Ruz possède un riche patrimoine dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, qui est géré par le dicastère des travaux publics, des eaux, de la forêt et du tourisme.

Pour exploiter et maintenir à niveau les installations et les réseaux, le dicastère dispose d'un budget d'exploitation et d'un budget des investissements.

Le budget des investissements, dont l'enveloppe est sollicitée pour quatre ans auprès de votre Autorité, permet à chaque dicastère de financer les interventions conséquentes ne relevant pas du simple entretien. Ainsi, l'objet renouvelé ou réadapté doit garantir un fonctionnement à long terme de son usage. Le Conseil communal vous propose, pour le domaine d'activité de l'eau, de traiter les crédits d'engagement dans des crédits-cadres et non pas par des crédits d'objets.

Cette année, il est proposé d'introduire une modification importante dans le processus par l'octroi d'un crédit pluriannuel pour les travaux prévus entre 2021 et 2024. Par rapport à la planification annuelle, cette méthode permet une vision plus cohérente et globale de la gestion du patrimoine pour les Autorités politiques et les unités administratives et techniques concernées.

La préparation de telles demandes de crédit impose de développer une planification roulante sur 3 à 5 ans de l'entretien constructif des réseaux et ouvrages, voire 15 ans pour les documents liés aux PGA et PGEE. Les Autorités peuvent ainsi élaborer une politique des investissements incorporant une vision à moyen terme des ressources financières nécessaires pour le maintien de la valeur et l'extension de réseaux selon les développements communaux.

Enfin, il est opportun de rappeler que ces crédits-cadres fixent le montant plafond que le Conseil communal propose de dépenser au cours des quatre prochaines années pour l'entretien constructif des réseaux concernés. Les tranches annuelles accompagnant le budget en seront la déclinaison et permettront, au besoin, d'opérer les ajustements nécessaires.



**Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT  
pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement**

Rapport au Conseil général

## 2. Réseau eau potable

Pour les années 2021 à 2023, des travaux sur le réseau d'eau potable sont prévus lors de la réfection du tronçon Cernier-Fontainemelon. Les travaux seront spécifiés via un crédit d'objet soumis à votre Autorité en parallèle de la présente demande quadriennale.

### 2.1. Tableau des investissements 2021 à 2024

Pour les quatre prochaines années, le Conseil communal présente à votre Autorité un budget selon le détail de l'utilisation ci-dessous :

Budgets investissements– eau potable				
Plan quadriennal 2021-2024				
	2021	2022	2023	2024
<b>Investissements totaux avec compteurs</b>	<b>1'870'000</b>	<b>1'700'000</b>	<b>1'605'000</b>	<b>1'605'000</b>
<b>Nouveaux compteurs, fourniture et pose</b>	<b>235'000</b>	<b>185'000</b>	<b>155'000</b>	<b>155'000</b>
<b>Réseau et ouvrages</b> Montants selon planification financière CHF 1'250'000/an HT	<b>1'635'000</b>	<b>1'515'000</b>	<b>1'450'000</b>	<b>1'450'000</b>
<b>Réseau</b> Remplacement de conduites ou nouveaux tronçons pour optimisation du réseau selon PGA. Selon planification financière CHF 900'000/an.	<b>685'000</b>	<b>1'040'000</b>	<b>1'000'000</b>	<b>1'000'000</b>
<b>Crédits d'engagement 2021</b>				
Cernier - rue des Monts, solde conduite	300'000			
Cernier - rue Chasseral	185'000			
Cernier - chambre Orée/Av. Robert	50'000			
Coffrane - réseau Rive et BH	150'000			
<b>Crédits d'engagement 2022</b>				
Montmollin - Grand-Rue - étape 1 - 315 m.		310'000		
Savagnier - étape 3 long 560 m dans les champs		290'000		
Fontaines augmentation pression - bouclage Bellevue		260'000	-	-
Fontaines augmentation pression - bouclage Engollon		180'000	-	-
<b>Crédits d'engagement 2023</b>				
Crédit global. Liste des chantiers selon planification communale à définir			1'000'000	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chézard-Saint-Martin – Derrière l'Eglise</li> <li>• Montmollin – Grand-Rue – étape 2 – 300 m.</li> </ul>				
<b>Crédits d'engagement 2024</b> (suppression réservoirs Vilars et Saules)				
Crédit global. Liste des chantiers selon planification communale à définir				1'000'000
Interconnexions Saules – Savagnier				



**Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT  
pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement**

Rapport au Conseil général

<b>Ouvrages et travaux divers</b>					
Assainissement des ouvrages pour le maintien de la valeur ou montants pour travaux de développement du réseau. Selon planification financière, montant total CHF 325'000/an		<b>950'000</b>	<b>475'000</b>	<b>450'000</b>	<b>450'000</b>
<b>Crédits d'engagement &lt; CHF 200'000</b>					
<b>Prestations de maintien pour assurer l'exploitation</b>					
	Extensions, déplacements ou remplacements de réseaux	220'000	100'000	100'000	100'000
	Réparation de fuites importantes > CHF 10'000	50'000	50'000	50'000	50'000
	Divers production, appareils, pompes, bâtiments, etc.	30'000	30'000	30'000	30'000
	MCRG - entretien automates	30'000	30'000	30'000	30'000
<b>Travaux à réaliser pour l'entretien et l'assainissement</b>					
	Cernier - réservoir Cernier - mises en conformité extérieur	40'000			
	Les Geneveys-sur-Coffrane - la Brasserie - assainissement du bâtiment et captage	50'000			
	Captages divers - sécurisation des accès	50'000			
<b>Travaux sur réseaux et ouvrages suite aux mesures PGA</b>					
	Fontaines - deux réducteurs de pression et chambres. Mise HS du réservoir		100'000		
	Travaux à définir selon projets à venir suite à la mise en œuvre des mesures			100'000	
	Redondance Fenin et Vilars par chambre et réducteur				100'000
<b>Investissements nécessaires au maintien de la valeur de la production</b>					
			120'000	120'000	120'000
<b>Etudes ou projets à développer et réaliser</b>					
<b>Mesures PGA et développement territorial</b>					
	Complément PGA avec hydrogéologie et Asset Management	100'000			
	Prestation d'ingénierie pour études et simulations hydrauliques		20'000	20'000	20'000
<b>Zones de protection</b>					
	Mise en place de clôtures pour la protection des zones de protection S1	25'000	25'000		
<b>Réservoir Tête-de-Ran</b>					
	Nouveau réservoir préfabriqué ETERTUB	255'000			
<b>Alimentation du Pâquier, via Clêmesin</b>					
	Projet d'ouvrage avec devis	100'000			0

Tableau 1 : Détail de l'utilisation des investissements « eau potable » sur 4 ans



## Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement

Rapport au Conseil général

### 2.2. Commentaires investissements 2021

---

Le crédit-cadre prévoit pour 2021 des investissements d'un budget de CHF 1'870'000 HT. Tous les investissements sont partiellement couverts par un prélèvement à la réserve « taxe unique eau potable et défense incendie » (compte 2910301) de 20% des coûts nets. Ils sont détaillés ci-dessous.

Les investissements pour **les compteurs** permettront la fourniture et pose de nouveaux compteurs : pour le remplacement des compteurs arrivant en fin de vie et qui ont tendance à sous-estimer la consommation, ces nouveaux compteurs permettront de compter au plus juste les quantités d'eau livrées pour refacturation.

Les investissements dans le **réseau de conduites** permettront de :

- Cernier, rue des Monts : poursuivre le remplacement de la conduite existante DN 100, commencé en 2018 et 2019, sur la rue des Monts. Solde des travaux entre Mont d'Amin et Orée, soit 300 mètres de conduite en fonte DN 150, l'augmentation de diamètre contribuera également à mettre en conformité le nouveau quartier de la rue du Bois Noir et permettra de garantir une pression suffisante ;
- Cernier – chambre Orée-Robert : la construction d'une chambre d'interconnexion à Cernier, avec le réseau supérieur de Fontainemelon, est nécessaire pour pouvoir augmenter la pression dans le réseau d'eau sur les hauts du village et ainsi répondre aux normes de défense incendie, à la suite du développement du nouveau quartier au-dessus de la rue du Bois Noir ;
- Cernier – rue Chasseral : lorsque la pression aura été augmentée dans le réseau supérieur de Cernier, il faudra également que la conduite sur la rue Chasseral soit changée vu que celle-ci est en fonte grise. Il est envisagé de la renouveler sur 200 mètres par de la FD150 ;
- Coffrane – Réseau Rive : selon la demande de l'administration de l'urbanisme et en prévision du développement de la ZI, une nouvelle BH doit être mise en place. Pour cela, il faut étendre le réseau de 300 mètres en PE160 ;
- extensions, déplacements ou remplacements : un montant est réservé pour des extensions, modifications ou déplacements du réseau encore inconnus à ce jour. Ceci peut être nécessaire à la suite de la réalisation de nouvelles constructions, projets communaux (PGEE, routes, etc.) ou du développement de nouvelles zones. Ce montant peut également servir pour un tronçon de conduites qui devrait être rapidement changé au vu de son état dégradé ;
- fuites : au vu du nombre important de fuites (26 en 2018 et 23 en 2019) sur les conduites maîtresses, il est nécessaire de prévoir un montant afin de réparer les fuites importantes et garantir ainsi l'approvisionnement en eau. Ce montant servira également à mener des campagnes de recherche de fuites plus ciblées et importantes afin de réduire les pertes d'eau et maintenir l'effort de recherche de fuites dans le secteur de La Joux-du-Plâne.



## Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement

Rapport au Conseil général

Pour les **ouvrages et installations techniques**, les investissements permettront les travaux suivants :

- électromécanique : afin de garantir la production d'eau et de pouvoir contrôler sa qualité en continu, un renouvellement constant des installations est nécessaire. Il faut donc anticiper le remplacement de ces installations vieillissantes, soit des pompes, appareils de mesures ou de traitement, débitmètres, etc. ;
- automation : pour la production d'eau, il est nécessaire de mettre en conformité les installations de télégestion en fonction des nouvelles technologies et anticiper le remplacement des systèmes de communication. L'effort entrepris ces dernières années doit être poursuivi selon l'analyse réalisée par Asset Manager (cf./rapport du crédit engagement du 6 mai 2020) ;
- Cernier – réservoir de Cernier : des travaux d'assainissement et surtout de mise en conformité selon le MAQ (Manuel d'assurance qualité) doivent être entrepris afin de répondre aux normes de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE), pour garantir un approvisionnement en quantité et en qualité en tout temps. Il s'agit principalement de mettre en place une clôture extérieure pour empêcher l'accès sur les cuves d'eau potable;
- Les Geneveys-sur-Coffrane – la Brasserie : travaux sur le bâtiment de la STAP afin de maintenir cet ouvrage en état ; comprenant de la maçonnerie générale, murage des fenêtres, crépis extérieur et ferblanterie, y compris sécurisation du réservoir d'eau brute ;
- captages divers : sécurisation et assainissement des accès à différents captages, soit le remplacement des portes, des regards ou autres couvercles, y compris la maçonnerie nécessaire ;
- zones de protection : délimitation physique des zones de protection S1 des captages afin de respecter les normes SSIGE. À ce jour, plusieurs captages ne peuvent pas être utilisés car la qualité de l'eau n'est pas conforme. Une délimitation par des clôtures ou autres éléments permettra d'éviter des contaminations de ces ressources qui sont actuellement mises en décharge car pas protégées, ce qui limitera les achats d'eau à d'autres fournisseurs (SIVAMO et Ville de Neuchâtel).

**Prestations d'ingénierie** pour le développement des réseaux :

- développement du PGA : une première étape du PGA, soit le plan général d'alimentation en eau, a été entreprise en décembre 2014. Elle a été soumise à votre Autorité en février 2017 afin d'être "prise en considération". Le document a ensuite été soumis au service de l'environnement et de l'énergie (SENE) dans le but d'obtenir la subvention promise. Or, avant de procéder au versement de celle-ci, le SENE a demandé un certain nombre de compléments. Cette seconde étape vise donc à satisfaire cette demande. Il va notamment s'agir d'évaluer la qualité des ressources et la manière dont elles sont protégées, ainsi que de procéder à un calcul du réseau hydraulique (2022) ;
- réservoir de Tête-de-Ran : à la suite de la reprise future du réseau d'eau de Tête-de-Ran par la Commune, celui-ci doit être assaini. Un nouveau réservoir doit être construit selon les normes SSIGE, soit avec un accès indépendant et des conditions d'exploitation optimale. Actuellement, le réservoir se trouve dans l'hôtel, ce qui n'est pas admissible. La station de surpression sera conservée dans le bâtiment actuel.
- alimentation du Pâquier : à la suite du problème récurrent de manque d'eau au village du Pâquier, une alimentation depuis le réservoir de Dombresson va être étudiée. Outre des subventions qui émanent





## Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement

Rapport au Conseil général

du fonds cantonal des eaux, ce projet pourrait bénéficier d'importantes subventions de la part des AF si des fermes sont raccordées sur le tracé de cette alimentation.

### 2.2.1 Commentaires investissements 2022

---

Le crédit-cadre prévoit pour 2022 des investissements d'un budget de CHF 1'700'000 HT. Ils sont décrits ci-après.

Tous les investissements sont couverts par un prélèvement à la réserve « taxe unique eau potable et défense incendie » (compte 2910301) de 20% des coûts nets.

Les investissements pour **les compteurs** : mêmes commentaires que pour les investissements 2021.

Les investissements dans le **réseau de conduites** permettront de :

- Montmollin, Grand'Rue : la réfection de cette conduite principale dans la Grand'Rue du village de Montmollin permettra de renforcer et sécuriser l'alimentation en eau potable afin de pouvoir accueillir de nouvelles habitations. Il s'agit pour cette première étape de mettre en place une nouvelle conduite DN150 sur 325 mètres depuis le chemin Le Côteau jusqu'à Grand'Rue 11 ;
- Savagnier – étape 3 : il s'agit de poursuivre les travaux d'assainissement de la conduite reliant Pré Royer au réservoir de Savagnier, ceci conformément au PGA, ce qui permettra de créer un bouclage entre les différents réservoirs, notamment celui de Chézard-Saint-Martin. L'étape 3 concerne la pose de 550 mètres en FTE150 dans les champs ;
- Fontaines – augmentation de pression, chemin de Bellevue : de nouvelles conduites d'interconnexion doivent être réalisées afin d'assurer une redondance en alimentation pour le village. Ainsi, il faudra poser une nouvelle conduite en FTE150 sur 290 mètres ;
- Fontaines – augmentation de pression, route d'Engollon : de nouvelles conduites d'interconnexion doivent être réalisées afin d'assurer une redondance en alimentation pour le village. Ainsi, il faudra poser une nouvelle conduite en FTE150 sur 190 mètres ;
- extensions, déplacements ou remplacements : commentaires idem 2021 ;
- fuites : commentaires idem 2021.

Pour les **ouvrages et installations techniques**, les investissements permettront les travaux suivants :

- électromécanique : commentaires idem 2021 ;
- automatisation : commentaires idem 2021 ;
- Fontaines – réducteurs de pression et augmentation de la pression : la pression et le débit de la ZI de Fontaines sont insuffisants et ne répondent pas aux exigences de l'ECAP. Pour augmenter ces valeurs, il faut raccorder le village sur le réservoir de Fontainemelon situé bien plus en aval et mettre hors service le réservoir de Fontaines, ceci conformément aux mesures préconisées par le PGA. Cependant, afin de limiter la pression dans les conduites existantes du village, pour ne pas les endommager, ce qui pourrait occasionner des fuites, il faut installer des réducteurs de pression dans des chambres aux entrées de la zone urbanisée. Ainsi, à futur, l'ensemble du village sera conforme aux normes en vigueur et la zone industrielle pourra continuer à se développer. Le réservoir actuel pourra ainsi être mis hors service ;
- ouvrages de production – assainissement des ouvrages et équipements : commentaires idem 2021 ;



**Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT  
pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement**

Rapport au Conseil général

- zones de protection : commentaires idem 2021.

**Prestations d'ingénierie** pour le développement des réseaux :

- suite du développement du PGA : commentaires idem 2021.

### 2.2.2 Commentaires investissements 2023 et 2024

---

Le crédit-cadre prévoit tant pour 2023 que pour 2024 des investissements pour un budget de CHF 1'605'000 HT. Tous les investissements sont couverts par un prélèvement à la réserve « taxe unique eau potable et défense incendie » (compte 2910301) de 20% des coûts nets.

Les investissements pour **les compteurs** : commentaires idem 2021.

Les investissements dans le **réseau de conduites** permettront de :

- réseau d'eau : un montant global est prévu à ce jour. Les intentions de travaux à réaliser sont connues, mais il est difficile de confirmer, en 2020, ce qui sera vraiment nécessaire en 2023 selon le développement de la Commune ou d'autres demandes d'extension de réseaux. Les chantiers qui devront être réalisés seront confirmés dans les budgets suivants.

Les intentions pour 2023 sont les suivantes :

- Chézard-Saint-Martin – Derrière l'Eglise
- Chézard-Saint-Martin – rue de la Combe

- extensions, déplacements ou remplacements : commentaires idem 2021 ;
- fuites : commentaires idem 2021.

Pour les **ouvrages et installations techniques**, les investissements permettront les travaux suivants :

- électromécanique : commentaires idem 2021 ;
- automation : commentaires idem 2021 ;
- réseau de distribution – travaux sur le réseau pour mise en application des mesures du PGA : commentaires idem 2021 ;
- ouvrages de production – assainissement des ouvrages et équipements : commentaires idem 2021.

**Prestations d'ingénierie** pour le développement des réseaux :

- suite du PGA : commentaires idem 2021.



**Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT  
pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement**

Rapport au Conseil général

### 3. Assainissement (eaux usées)

Pour les années 2021 à 2023, des travaux sur le réseau assainissement sont prévus lors de la réfection du tronçon Cernier-Fontainemelon. Les travaux seront spécifiés via un crédit d'objet soumis à votre Autorité en parallèle de la présente demande quadriennale.

#### 3.1. Tableau investissements 2021 à 2024

Pour les quatre prochaines années, le Conseil communal présente à votre Autorité un budget quadriennal selon le détail de l'utilisation ci-dessous. De plus, les investissements sont couverts par un prélèvement à la réserve « taxe unique assainissement » (compte 2910302) de 30% des coûts nets.

<b>Budgets investissements - assainissement</b>				
<b>Plan quadriennal 2021 - 2024</b>				
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
	<b>500'000</b>	<b>500'000</b>	<b>500'000</b>	<b>500'000</b>
	<b>360'000</b>	<b>460'000</b>	<b>345'000</b>	<b>470'000</b>
<b>Etudes ou projets à développer et à réaliser</b>				
	40'000	40'000	125'000	
			30'000	30'000
<b>Travaux sur ouvrages</b>				
	100'000			100'000
	220'000	220'000	220'000	220'000
	<b>140'000</b>	<b>240'000</b>	<b>125'000</b>	<b>150'000</b>
<b>Réseau</b>				
	140'000	90'000	125'000	150'000
<b>Travaux à réaliser</b>				
		150'000		

Tableau 2 : Détail de l'utilisation des investissements « assainissement » sur quatre ans



## Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement

Rapport au Conseil général

### 3.2. Commentaires des investissements 2021

---

En 2021, le crédit-cadre de CHF 500'000 pour l'assainissement permettra de pallier les problèmes suivants :

#### **Etudes et projets à réaliser :**

- PGEE Seyon-aval : réalisation du PGEE Seyon-aval pour le village des Geneveys-sur-Coffrane en relation avec la diminution de l'apport d'eau parasite à la STEP de Neuchâtel. En 2025, la STEP de Neuchâtel inaugurera ses nouvelles installations de traitement des micropolluants et, de ce fait, elle n'acceptera plus nos eaux claires qui sont actuellement acheminées par des collecteurs eaux mixtes (aux Geneveys-sur-Coffrane toutes les eaux claires finissent à la STEP). De ce fait, la diminution du volume d'eau traité par Neuchâtel permettra de diminuer par trois la facture de traitement des eaux usées.

#### **Travaux à réaliser :**

- Val-de-Ruz, corrections de faux raccordements : extensions, améliorations ou modifications des conduites ; déplacements de conduites (nouvelles constructions ou travaux routiers).

#### **Travaux sur ouvrages :**

- STEP des Quarres : réfection des murs d'un des deux décanteurs primaires qui coulent, ainsi qu'assainissement des pelades. Le décanteur sert à retenir les boues et une partie du phosphore avant traitement ;
- STEP des Quarres assainissement : sur quatre ans, des murs des quatre bassins de traitements des carbonés qui assurent l'élimination desdits carbonés et des quatre bassins de nitrification qui servent pour le traitement de l'azote. Il s'agit de rénover et d'assainir les murs des huit bassins et de remplacer la culture fixée de la biologie. Les murs ne sont plus étanches et du moment où l'on sort la masse filtrante des bassins, il n'est plus possible de l'utiliser. Il faut donc la réalimenter d'une masse neutre. Ces travaux s'inscrivent dans la normalité de la ligne d'entretien d'une STEP qui a plus de 20 ans.

### 3.2.1 Investissement 2022

---

Pour 2022, un crédit CHF 500'000 HT est sollicité pour l'utilisation ci-après :

#### **Etudes et projets à réaliser :**

- PGEE Seyon-aval : commentaires idem 2021.

#### **Travaux à réaliser :**

- Vilars - Le Crêt : avec la densification de la zone à construire et une croissance exponentielle des constructions, le réseau d'assainissement arrive à saturation dans de nombreux villages. Selon le VSA, il faut sortir les eaux claires des eaux usées afin de ne pas surcharger en eaux claires la station d'épuration. Dans le quartier qui nous occupe, toutes les constructions sont déjà en séparatif.

#### **Travaux sur ouvrages :**

- STEP des Quarres assainissement : commentaires idem 2021.



## Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement

Rapport au Conseil général

### 3.2.2 Investissement 2023

---

Pour 2023, un crédit CHF 500'000 HT, est répertorié ci-après :

#### **Etudes et projets à réaliser :**

- PGEE Seyon-aval : commentaires idem 2021 ;
- Val-de-Ruz général pré-étude : commentaires idem 2021.

#### **Travaux à réaliser :**

- Val-de-Ruz, corrections faux raccordements : commentaires idem 2021.

#### **Travaux sur ouvrages :**

- STEP des Quarres : commentaires idem 2021.

### 3.2.3 Investissement 2024

---

Pour 2024, le crédit CHF 500'000 HT est répertorié ci-après :

#### **Etudes et projets à réaliser :**

- Val-de-Ruz général pré-étude : commentaires idem 2021.

#### **Travaux à réaliser :**

- Val-de-Ruz, corrections de faux raccordements : commentaires idem 2021.

#### **Travaux sur ouvrages :**

- STEP des Quarres : commentaires idem 2021 ;
- STEP des Quarres assainissement : commentaires idem 2021.

## 4. Conséquences financières

---

### 4.1. Compte des investissements

---

Le crédit-cadre quadriennal sollicité auprès de votre Conseil pour l'eau potable s'élève à CHF 6'780'000 HT. Il est pris en charge sous le chapitre 2000029001. La charge nette inscrite dans la planification des investissements pour l'eau potable jusqu'en 2024 correspond au montant annuel planifié.

Le crédit-cadre sollicité auprès de votre Conseil pour l'assainissement s'élève à CHF 2'000'000 HT. Il est pris en charge sous le chapitre 200003001. La charge nette inscrite dans la planification des investissements pour l'assainissement jusqu'en 2024 correspond au montant annuel planifié.



**Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT  
pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement**

Rapport au Conseil général

## 4.2. Incidences financières

Le calcul des incidences financières ci-dessous est effectué selon les nouvelles directives financières cantonales, basées sur la gestion des immobilisations, à savoir que chaque partie d'investissement est amortie pour elle-même. Il n'est pas tenu compte de la participation des services tiers (participation interne de la Commune).

### 4.2.1 Incidences pour l'eau potable

		2021	2022	2023	2024
Dépense brute HT	CHF	1'870'000	1'700'000	1'605'000	1'605'000
Récupération TVA (montants du rapport HT)	CHF	0	0	0	0
<b>Dépense nette</b>	<b>CHF</b>	<b>1'870'000</b>	<b>1'700'000</b>	<b>1'605'000</b>	<b>1'605'000</b>
Subventions attendues :	CHF	-93'000	-37'000	-28'000	-28'000
Prélèvements aux taxes :	CHF	-355'400	-332'600	-315'400	-315'400
Participations de tiers :	CHF	0	0	0	0
Investissement net	CHF	1'421'600	1'330'400	1'261'600	1'261'600
Amort. cumulé s/taux différencié par investissement	CHF	71'130	51'040	47'440	47'440
Intérêts de la dette selon estimation :	CHF	27'980	26'170	24'800	24'800
Charge totale annuelle au compte d'exploitation	CHF	99'110	77'210	72'240	72'240
<b>Incidence sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau</b>		<b>0.0991</b>	<b>0.0772</b>	<b>0.0722</b>	<b>0.0722</b>

Tableau 3 : Incidences financières pour l'eau potable

### 4.2.2 Incidences pour l'assainissement

		2021	2022	2023	2024
Dépense brute HT	CHF	500'000	500'000	500'000	500'000
Récupération TVA (montants du rapport HT)	CHF	0	0	0	0
<b>Dépense nette</b>	<b>CHF</b>	<b>500'000</b>	<b>500'000</b>	<b>500'000</b>	<b>500'000</b>
Subventions attendues :	CHF	0	0	0	0
Prélèvements aux taxes :	CHF	-150'000	-150'000	-150'000	-150'000
Investissement net	CHF	350'000	350'000	350'000	350'000
Amort cumulé s/taux différencié par investissement	CHF	22'120	18'970	33'460	20'860
Intérêts de la dette selon estimation :	CHF	7'860	7'870	7'880	7'870
Charge totale annuelle au compte d'exploitation	CHF	29'980	26'840	41'340	28'730
<b>Incidence sur le prix du m<sup>3</sup> d'assainissement</b>		<b>0.0316</b>	<b>0.0283</b>	<b>0.0435</b>	<b>0.0302</b>

Tableau 4 : Incidences financières pour l'assainissement



## **Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement**

Rapport au Conseil général

### **5. Impact sur le personnel communal**

---

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal.

### **6. Vote à la majorité qualifiée**

---

Les deux crédits-cadres sont des nouvelles dépenses touchant le compte des investissements d'une valeur totale de plus de CHF 1'000'000 pour l'eau potable et l'assainissement, au sens de l'article 3.1 du règlement sur les finances, du 14 décembre 2015. Elles doivent être votées à la majorité qualifiée des trois cinquièmes des membres présents du Conseil général qui peuvent prendre part à la votation, au sens de l'article 3.57 du règlement général, du 14 décembre 2015.

### **7. Conclusion**

---

Ces dépenses sont nécessaires pour le bon fonctionnement des réseaux d'eaux et la garantie de la qualité d'une denrée alimentaire de base pour le citoyen. Tout comme un traitement maîtrisé des eaux usées pour l'assurance d'une protection de l'environnement efficiente.

Les dépenses relatives à l'eau potable s'inscrivent dans l'échéancier proposé dans le PGA validé en 2017 par votre Autorité. Un effort particulier est prévu afin de renforcer les recherches de fuites et leur réparation et de garantir le maintien de la valeur des installations.

La station d'épuration des Quarres est un ouvrage qui nécessite un contrôle et un entretien permanents, tant pour son fonctionnement que pour ses infrastructures afin de garantir une exploitation efficiente et écologique.

En vous remerciant de prendre le présent rapport en considération et de bien vouloir adopter les projets d'arrêtés qui l'accompagnent, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 11 novembre 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
F. Cuche                              P. Godat



**Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT  
pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement**

Rapport au Conseil général

## 8. Projets d'arrêtés

---

### 8.1. Eau potable

---



Commune de  
**Val-de-Ruz**

## Arrêté du Conseil général

relatif à une demande d'un crédit-cadre, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT  
pour l'eau potable

*Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,*

vu le rapport du Conseil communal du 11 novembre 2020 ;

vu la loi sur les Communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des Communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil communal,

**arrête :**

**Crédit-cadre eau  
potable**

**Article premier :**

Un crédit-cadre de CHF 6'780'000 HT est accordé au Conseil communal pour l'eau potable, de 2021 à 2024.

**Comptabilisation  
crédit-cadre eau  
potable**

**Art. 2 :**

La dépense sera portée au compte des investissements 2000029001 et amortie à divers taux en fonction du type des travaux, allant de 2% à 20%, après déduction des éventuelles subventions, participations et contributions de tiers.

**Exécution**

**Art. 3 :**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 14 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente  
C. Douard

Le secrétaire  
N. Richard





**Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT  
pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement**

Rapport au Conseil général

8.2. Assainissement



Commune de  
**Val-de-Ruz**

## **Arrêté du Conseil général**

relatif à une demande d'un crédit-cadre, de 2021 à 2024, de CHF 2'000'000 HT  
pour l'assainissement

*Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,*  
vu le rapport du Conseil communal du 11 novembre 2020 ;  
vu la loi sur les Communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;  
vu la loi sur les finances de l'État et des Communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;  
sur la proposition du Conseil communal,

**arrête :**

**Crédit-cadre  
assainissement**

**Article premier :**

Un crédit-cadre de CHF 2'000'000 HT est accordé au Conseil communal pour l'assainissement, de 2021 à 2024.

**Comptabilisation  
crédit-cadre  
assainissement**

**Art. 2 :**

La dépense sera portée au compte des investissements 2000030001 et amortie à divers taux en fonction du type de travaux, allant de 2% à 10%, après déduction des éventuelles subventions, participations et contributions de tiers.

**Exécution**

**Art. 3 :**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 14 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente  
C. Douard

Le secrétaire  
N. Richard